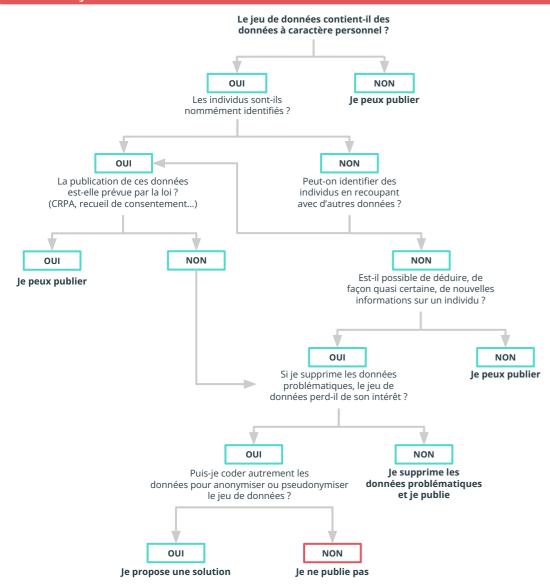
Anonymisation et pseudonymisation

Nom du jeu de données :



L'anonymisation consiste à rendre impossible toute identification de la personne.

- la **randomisation**: modifier les attributs de telle sorte qu'elles soient moins précises, tout en conservant la répartition globale (ex : permuter les dates de naissance des individus). Il convient de le mentionner dans la description des données.
- La **généralisation**: modifier l'échelle des attributs ou leur ordre de grandeur, afin de s'assurer qu'ils soient communs à un ensemble de personnes (ex : agréger les adresses à l'échelle de l'EPCI).

La **pseudonymisation** est un traitement de données réalisé de manière à ce qu'on ne puisse plus attribuer les données relatives à une personne physique sans information supplémentaire (ex : utilisation d'alias, de numéro séquentiel).

Ces traitements de données sont recommandés par le RGPD pour exploiter des données personnelles dans le respect des droits et libertés des personnes.

Source: CNIL https://www.cnil.fr/fr/lanonymisation-de-donnees-personnelles

Listez les variables problématiques et indiquez pour chacune d'entre elles la solution d'anonymisation ou de pseudonymisation proposée.

Variable #1 :
Solution proposée :
Variable #2 :
Solution proposée :
Variable #3:
Solution proposée :
Variable #4:
Solution proposée :
Variable #5 :
Solution proposée :

DATACTIVIST